

LE PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ APPLIQUÉ À LA POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT : ENTRE UNION EUROPÉENNE ET RÉGION WALLONNE, QUI FAIT QUOI ET COMMENT?

OBJECTIFS

Etudier la mise en œuvre du principe de subsidiarité dans le domaine de l'environnement au niveau européen et régional.

DÉMARCHE

Analyser le principe de subsidiarité et sa mise en œuvre concrète par le biais de trois directives européennes et de leurs mesures de transposition en Région wallonne.

PROBLEMATIQUE

Comment le principe de subsidiarité est-il appliqué (dans le domaine des nuisances industrielles) par l'Union européenne et en Région wallonne ?

Le principe de subsidiarité revêt plusieurs facettes

- Fonction de répartition des compétences
- Fonction de régulation des compétences limitée (= principe général guidant l'action communautaire)
 - Intervention de l'Union soumise à des critères dans les compétences partagées
 - Marge d'appréciation laissée aux États membres
 - Possibilité pour les États membres d'adopter des mesures de protection renforcées
- Recherche du niveau d'action le plus adéquat

Analyse de trois directives environnementales européennes ...

- Directives Seveso I et II
- Directive sur la prévention et la réduction intégrées de la pollution
- Directive responsabilité environnementale

... et de leurs mesures de transposition en Région wallonne

- le CWATUPE;
- le décret relatif au permis d'environnement;
- le décret relatif à la prévention et la réparation des dommages environnementaux;
- ...

Grille d'analyse « européenne »

- Justification de l'action communautaire
- Marge de manœuvre laissée aux États membres

Grille d'analyse « wallonne »

- État de la législation wallonne avant et après l'adoption des directives
- Analyse du degré de transposition réalisé par les autorités wallonnes (adoption de Mesures de protection renforcées)
- Niveau d'intervention de chaque échelon

PRINCIPAUX APPORTS DE LA RECHERCHE

- Analyse du principe de subsidiarité
- Étude du partage des compétences entre Union européenne et Région wallonne
- Étude de la réglementation européenne et wallonne
- Réflexions portant sur l'échelon de l'action des pouvoirs publics (Union européenne, Région wallonne, Communes)
- Analyse du pouvoir d'appréciation octroyé à la Région wallonne par l'Union européenne et de son utilisation par les autorités wallonnes



Site industriel, Sclessin - Liège
SOURCE : SOPHIE HANSON, 2009